



PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE (NF C 18-510) POUR L'UN DES TITRES SUIVANTS : B1V OU B2V OU BC OU BR (FORMATION INITIALE)

[Référence : S305C]

LIEU(X) DE FORMATION

BTP CFA Vendée

23 Rond-point du Coteau - BP 02
85001 - La Roche-sur-Yon Cedex

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés "électriciens" ayant à réaliser ou conduire des travaux d'ordre électrique ou à consigner des installations ou à réaliser des interventions de maintenance/dépannage : électricien, plombier, chauffagiste, technicien en installation de piscine, agent de maintenance du bâtiment

EFFECTIF

MINI : 4 stagiaires

MAXI : 10 stagiaires

NIVEAU DE FORMATION

Niveau : initiation

PRÉREQUIS

- > Avoir une expérience d'au moins 6 mois en installation ou maintenance sur les parties électriques des équipements et installations du métier

DURÉE / DATES

3 jour(s) - 21 heures

- Session : 1, 2 et 3 avril 2026

Horaires : 8h30-12h / 13h15-16h45

COÛT DE LA FORMATION

735€ exonéré de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI

MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA FORMATION

- > Équipements de Protection Individuelle
- > Un crayon pour la prise de notes

INFOS ET INSCRIPTION

- > Formulaire de demande d'inscription
- > Accessibilité aux personnes en situation de handicap
- > [...]

Renseignements sur notre site internet
www.btpcfa-pdl.com/85 ou auprès de votre contact :

Marie BARON

Responsable du Pôle Formation Continue
02 51 62 78 72 / 06 27 92 60 99
marie.baron@btpcfa-pdl.com

Édité le 18/06/2025 - V1

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- > HE - C09 - B1V - Effectuer des opérations d'ordre électrique (dont des mesures de grandeurs électriques) sur une installation électrique en zone de voisinage simple (zone 1), en zone de voisinage renforcé BT (zone 4)
- > HE - C10 - B1V - Poser une nappe isolante en vue de supprimer la zone de voisinage renforcé BT (zone 4) pour effectuer une opération d'ordre électrique ou déposer celle-ci
- > HE - C11 - B2V - Assurer la direction de travaux d'ordre électrique hors tension en zone de voisinage renforcé BT (zone 4)
- > HE - C12 - B2V - Réaliser la deuxième étape de la consignation dans le cadre d'une consignation en deux étapes, réaliser les opérations de la déconsignation lui incombant
- > HE - C13 - B2V - Faire poser une nappe isolante ou faire déposer celle-ci par un exécutant
- > HE - C18 - BC - Réaliser la consignation en une étape d'une installation électrique, puis réaliser la déconsignation à la fin des travaux

CONTENU

- > Les dangers de l'électricité
- > Les mesures de protection
- > Limites, zones et opérations liées
- > Les équipements de protection
- > Travaux hors tension
- > Les habilitations et les acteurs
- > Procédure en cas d'accident ou d'incendie
- > Opérations spécifiques au titre préparé sur des installations réelles et pédagogiques du champ professionnel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Encadrement pédagogique : M. Pierre BERNARD, qualifié(e) et expérimenté(e) en métiers de l'électricité

Moyens matériels : salle équipée d'un vidéoprojecteur, plateforme technique, caisses à outils

Moyens pédagogiques : des apports théoriques, des mises en situation pratique

Suivi pédagogique : sans objet

SUIVI ET ÉVALUATION

Modalités de suivi de l'exécution : Feuille de présence

Modalités d'évaluation : QCM, mise en situation pratique

Sanction : Attestation de formation

